


Volet B
**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

 Réserve
du
Moniteur
belge

26081978

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

18 JUIN 2026

 DU GREFFE
BRUXELLES

 N° d'entreprise : **0777 857 351**

Nom

 (en entier) : **RHUMANTIC**

(en abrégé) :

 Forme légale : **SRL**

 Adresse complète du siège : **Chaussée de Louvain 473/B2 - 1300 Wavre**
Objet de l'acte : Cession - Démission - Nomination - Procuration

L'assemblée générale est ouverte ce 14/04/2026 à 16 heures, sous la présidence de Monsieur Nicolas CATIN. La majorité du capital étant représentée, le Président déclare que l'Assemblée est apte et habilitée à délibérer valablement sur l'ordre du jour suivant :

1. Acter la cession des actions survenue ce jour
2. Démission, nomination
3. Procuration

Après examen successif des points figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale prend les résolutions suivantes, et ce à l'unanimité :

1. Acter la Cession des Actions survenue ce jour :

L'Assemblée Générale acte la cession intervenue, la nouvelle répartition des actions devient :

Yassine Assal 50 actions, soit 50% des actions.

Frédéric Cutrone : 50 actions, soit 50% des actions.

Suite à cette cession intervenue ce jour, il y a lieu de changer les mandats actuels.

2. Démission :

M. Nicolas Catin présente sa démission avec effet à cette AG. A compter de ce jour il ne pourra plus engager la société RHUMANTIC. Décharge lui est accordée pour sa gestion durant l'exercice 2025-2026.

3. Nomination :

L'assemblée Générale accepte la nomination de Messieurs

-Yassine Assal, domicilié rue des trois rois 22, 1180 Bruxelles et

-Frédéric Cutrone, domicilié Chaussée de Braine-l'Alleud 207, 1640 Rhode Saint Genese.

Leur mandat prend effet ce jour, date à partir de laquelle ils pourront valablement engager la société. Leur mandat sera rémunéré, sauf décision ultérieure et contraire d'une Assemblée Générale.

4. Procuration :

Les administrateurs confèrent tous pouvoirs à la société ACTEON PARTNERS SRL à 1020 Bruxelles, Rue de Molenbeek 169B ainsi qu'à Monsieur Bernard van den Nest pour effectuer toutes les formalités requises pour la publication de la présente aux annexes au Moniteur Belge.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée est levée à 17h00.

Le Président,
Nicolas Catin

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/06/2026 - Annexes du Moniteur belge